



RÉGION ACADÉMIQUE  
CENTRE-  
VAL DE LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Délégation régionale académique  
à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

**FDVA**  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

# Commission régionale consultative du FDVA

« Fonctionnement et projets innovants »

1<sup>er</sup> décembre 2023

# Ordre du jour

1. **Rappel des chiffres clés des campagnes 2023**
2. **Crédits prévisionnels pour 2024**
3. **FDVA Fonctionnement & projets innovants :  
proposition d'orientations prioritaires**
4. **FDVA Formation des bénévoles :  
proposition d'orientations prioritaires (*dont pluriannualité*)**
5. **Accompagnements des associations**
6. **Calendrier 2024**
7. **Règlement intérieur et Déclaration d'intérêts**
8. **Actualités Vie associative**

# **Introduction**

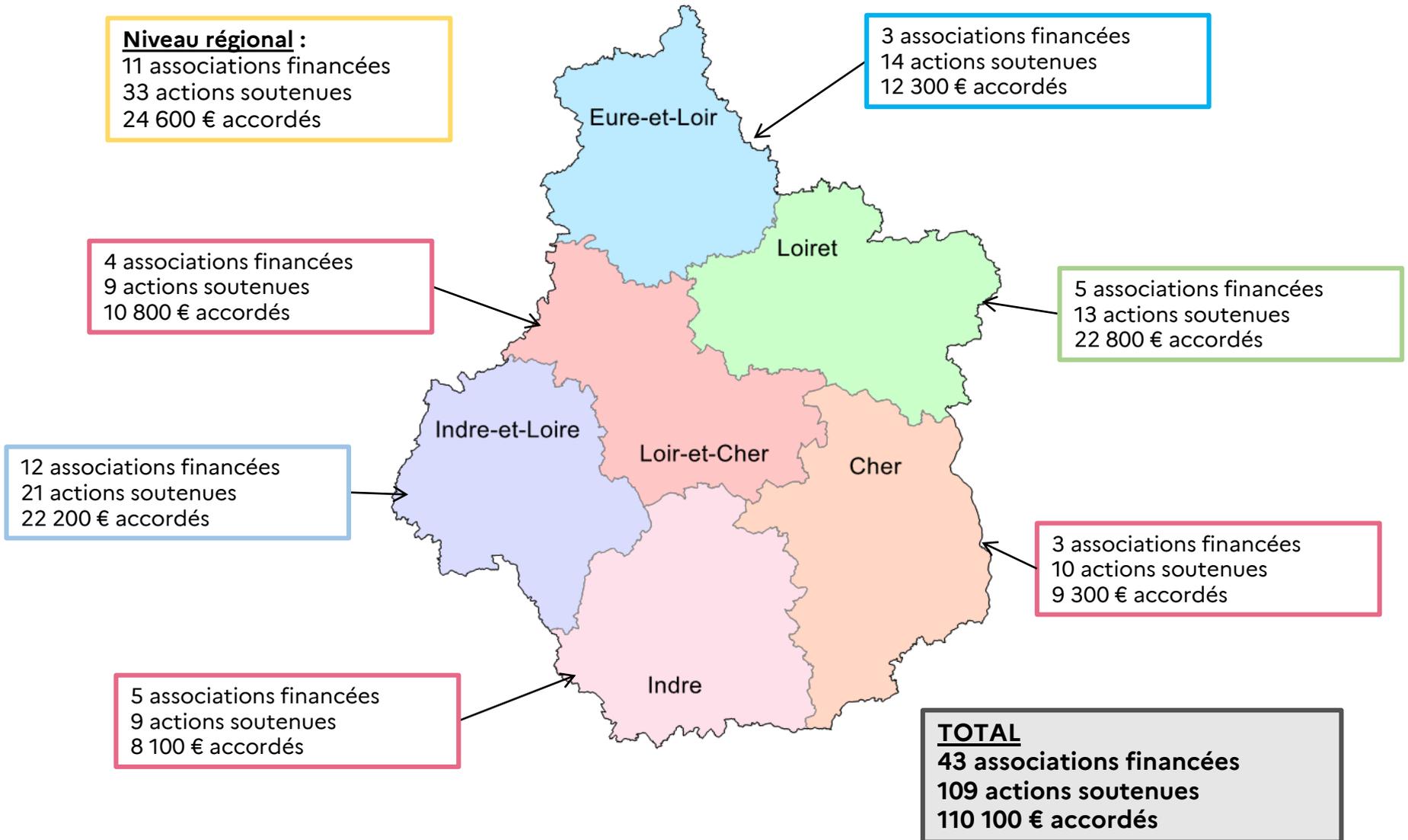
**Rodolphe Legendre**

Délégué régional académique  
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

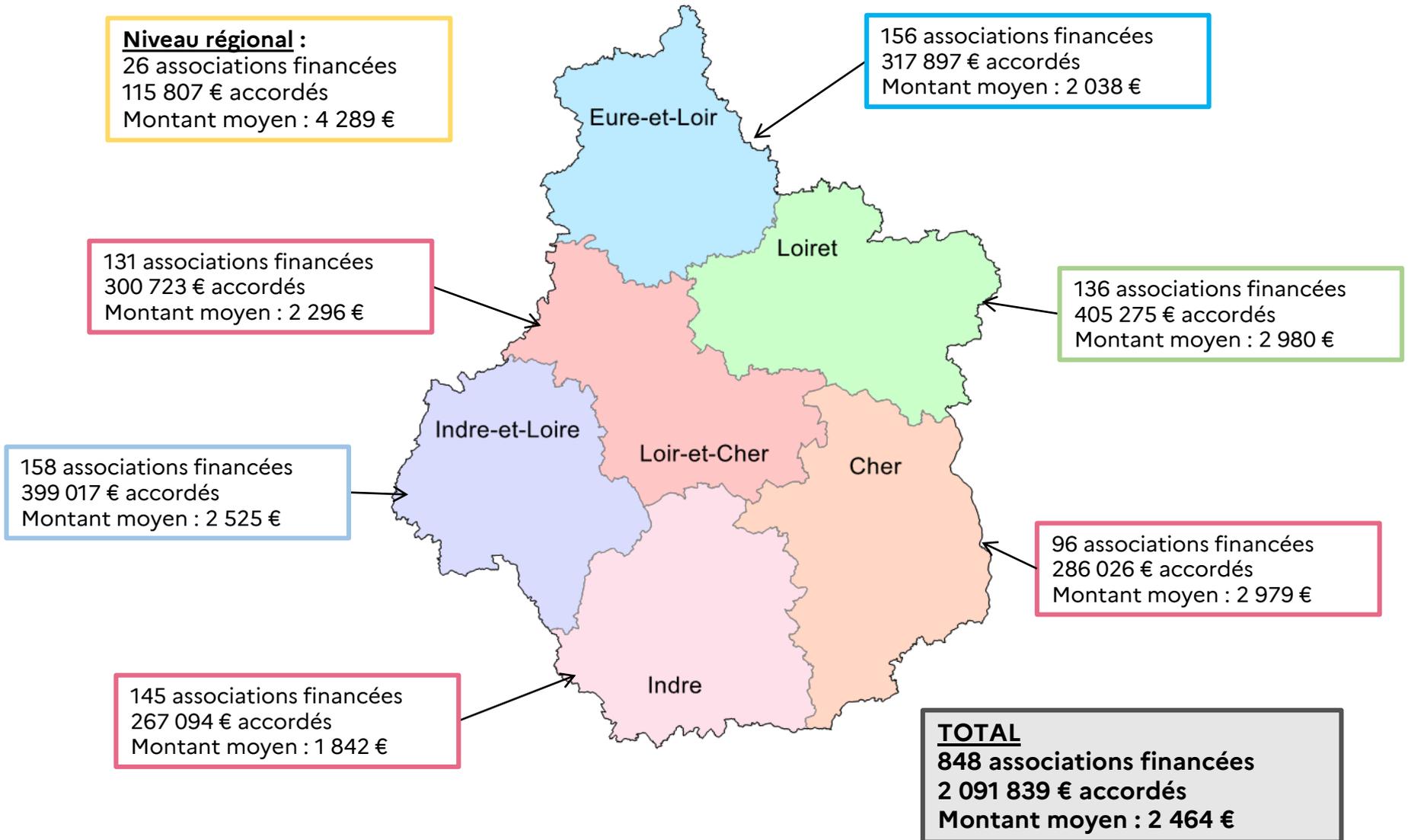
**- 1 -**

**Chiffres clés 2023**

# FDVA Formation des bénévoles 2023



# FDVA Fonctionnement & projets innovants 2023



**- 2 -**

# **Crédits prévisionnels 2024**

## FDVA Formation des bénévoles

- En attente de la notification des crédits 2024
- Souhait de maintenir l'enveloppe à la même hauteur qu'en 2023, en s'appuyant sur l'abondement permis par les crédits issus des comptes inactifs

## FDVA Fonctionnement et projets innovants

- Enveloppe a priori stable par rapport à 2023 :  
**1 153 880 €**
- **+ Crédits issus des comptes inactifs**
  - Montant précis sera connu en mars-avril
  - Mais on sait d'ores-et-déjà qu'il sera en hausse par rapport à 2023 (cf. PLF 2024)

**- 3 -**

# **FDVA Fonctionnement & projets innovants**

**Proposition d'orientations prioritaires**

# Proposition de rester dans la continuité de 2023

- **Associations éligibles / non éligibles**
- Maintien des **deux axes** (Fonctionnement & Projets innovants) y compris pour le niveau régional
- **Projets éligibles** : impact sur le territoire régional (et concerner au moins 2 départements) / projets structurants
- **Non prioritaires** :
  - Projets ponctuels non structurants
  - Associations déjà financées en 2023 au titre du FDVA
  - Associations déjà fortement soutenues par les fonds publics
- **Modalités** : Un seul projet par structure
- **Calendrier** : lancement en décembre

# Evolution proposées

- **Durée de la campagne :**

- 8 semaines pleines
- Soit une date limite de dépôt des dossiers fixée au 12 février à 23h59

- **Montants max accordés :**

Proposition de les augmenter (du fait de l'inflation notamment, mais également grâce à l'augmentation de l'enveloppe) :

- 7 000 € pour le fonctionnement
- 10 000 € pour un projet innovant

# Concernant les projets prioritaires

- **Priorités communes aux deux axes :**

- Projets présentant une **utilité sociale** (cf. schéma en annexe de l'AAP)
- Projets participant à la **structuration de la vie associative** au niveau régional

- **Pour le fonctionnement (axe 1) :**

- associations de moins de 2 ETP (3 ETP max)

- **Pour les projets innovants (axe 2) :**

- Projets innovants
- Projets visant à accompagner les bénévoles des associations locales
- Projets visant le développement de la vie associative
- Projets rentrant dans la fonction d'appui et de ressource des têtes de réseaux associatives

**- 4 -**

# **FDVA Formation des bénévoles**

**Proposition d'orientations prioritaires**

# Nouveauté = possibilité de déposer des projets pluriannuels

En 2024, l'association devra choisir entre :

1 demande annuelle

ou

1 demande pluriannuelle

Seules les associations proposant chaque année des formations visant la montée en compétence de leurs bénévoles pourront déposer un dossier pluriannuel

# Pour les projets annuels = stabilité des critères

- **Modalités :**

- Formations spécifiques ou techniques
- Entre 12\* et 25 stagiaires (\*éventuellement 6 si justifié)
- Sessions : minimum 1/2 journée / max 5 journées
- Forfait jour de 600€
- 80% maximum de fonds publics => nécessité de co-financer a minima à hauteur de 20% par des fonds privés

- **Priorités :**

- Formations : mutualisées  
(possibilité présentiel/distanciel/mixte ; possibilité partage d'expériences)

- **Nombre d'actions :**

- À l'échelon dép : max 8 actions par structure
- À l'échelon rég : max 4 actions par structure (sauf si absence de structures départementales)

# Pour les projets pluriannuels (nouveau)

- **Modalités :**

- **Plan de formations prévisionnel sur 3 ans**

Structuré par **type de public** et par **objectif général d'acquisition** de compétences (1 objectif unique par type de public)

*Cf. schéma sur la diapo suivante*

- Durée minimale d'une journée de formation & Nbr de stagiaire = sont conservés **à titre indicatif**

- **Financement et évaluation :**

- **Calcul de la subvention** selon la qualité du plan de formation, du coût de l'action prévisionnelle, des objectifs visés
- Les **co-financements** restent nécessaires (idem projets annuels)
- Signature d'une **Convention Pluriannuelle d'Objectifs** (CPO)
- **Compte-rendu financier** annuel
- Versement possible de la subvention en **2 fois chaque année**

# Demande de subvention FDVA 1 pluriannuelle (3 fiches maximum)

## Fiche 1

Public = nvx bénévoles

Objectif général  
d'acquisition de  
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul  
Budget  
pour  
3 ans

ou

Budget  
année 1

Budget  
année 2

Budget  
année 3

Compte-rendu  
financier année 1

Compte-rendu  
financier année 2

Compte-rendu  
financier année 3

## Fiche 2

Public = bénévo réguliers

Objectif général  
d'acquisition de  
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul  
Budget  
pour  
3 ans

ou

Budget  
année 1

Budget  
année 2

Budget  
année 3

Compte-rendu  
financier année 1

Compte-rendu  
financier année 2

Compte-rendu  
financier année 3

## Fiche 3

Public = élus dirigeants

Objectif général  
d'acquisition de  
compétences (1 seul)

Action 1 Action 2 Action 3

1 seul  
Budget  
pour  
3 ans

ou

Budget  
année 1

Budget  
année 2

Budget  
année 3

Compte-rendu  
financier année 1

Compte-rendu  
financier année 2

Compte-rendu  
financier année 3

**- 5 -**

# **Accompagnement des associations**

# Pour les deux appels à projets

- **Nouvelle annexe 1**, pour clarifier les étapes et les éléments indispensables pour un dossier complet
- Notamment : cohérence RIB-SIRET-RNA

## FDVA Formation

- Foire aux questions
- Webinaire régional le 11 janvier de 9h à 11h
- Appui par chaque référent au sein des SDJES

## FDVA Fonctionnement & Projets

- Cf. document répertoriant les accompagnements proposés par département

**- 6 -**

**Calendrier**

Dates	FDVA Formation	FDVA Fonctionnement & projets innovants
1er déc23 à 10h	CRC FDVA 1 & 2	
Entre le 4 et le 11 déc 23		CDC FDVA 18 : 5 décembre 28 : 7 décembre 36 : 11 décembre 37 : 4 décembre 41 : 7 décembre 45 : 11 décembre
15 déc 23	Lancement des appels à projets départementaux et régionaux (FDVA 1 et 2) pour la région CVL	

Dates	FDVA Formation	FDVA Fonctionnement et projets innovants
1 <sup>er</sup> février 2024 à 23h59	Date limite de dépôt des dossiers sur LCA	
12 février 2024 à 23h59		Date limite de dépôt des dossiers sur LCA
12 mars 2024	Comité technique FDVA 1	
<b>29 mars 2024 à 10h</b>	<b>CRC FDVA</b>	
Avril-Mai	Notifications et versement des subventions	
Entre le 9 et le 27 mai 2024		CDC FDVA
<b>11 juin 2024 à 10h</b>		<b>CRC FDVA</b>
Juin-Juillet 2024		Notifications et versement des subventions

**- 7 -**

**Règlement intérieur  
&  
Déclaration d'intérêts**

# Règlement intérieur

- Le RI de la CRC doit s'appliquer aux collèges départementaux
- Nécessité de modifier celui adopté avant l'été pour intégrer les collèges départementaux

# Déclaration d'intérêts

- Modèle en cours de mise à jour
- Sera à remplir avant la prochaine réunion de la CRC **par tous les membres**

**- 8 -**

**Actualités**  
**Vie associative**

# Plateforme en ligne dédiée à la formation des bénévoles

- Souhait conjoint Etat / Conseil régional  
Partenariat avec le Mouvement Associatif
- S'appuyer sur l'existant (dans d'autres régions)  
<https://formations-benevoles-paysdelaloire.org>
- Le déploiement en région CVL devrait être facile  
(et donc sans doute rapide)

# Création d'un observatoire régional de la vie associative

- Partenariat Etat / Conseil régional / Mouvement Associatif
- Portage par Le Mouvement Associatif
- Réflexion en cours sur sa gouvernance (comité de pilotage / comité technique et scientifique)



# Guid'Asso

Centre-Val de Loire

- Comité régional installé
- Renouvellement des co-animations départementales en cours
- Maillage territorial en développement  
*(notamment via expérimentation financée par des crédits Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire)*
- Programme de formations et de webinaires
- 1<sup>ère</sup> journée de Rencontres régionales le 1<sup>er</sup> février à Orléans (hôtel Dupanloup)

[Carte interactive en ligne](#)

# Assises régionales de la vie associative

- Co-organisation Etat / Conseil régional / Mouvement Associatif
- Date prévisionnelle : juin 2024
- Programme en cours de construction  
(déroulé sensiblement identique aux Assises de juin 2022, avec notamment plusieurs ateliers)